



NOUVELLES DISPOSITIONS

Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2^e Chance pour la mise en oeuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :

Depuis 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2^e Chance.

TAXE D'APPRENTISSAGE :

0,68%

de la masse salariale brute de l'entreprise.

13%

(solde de la taxe d'apprentissage)
**pour le financement
des formations initiales technologiques
et professionnelles (hors apprentissage).**

École de la 2^e Chance

87%

**pour le financement
de l'apprentissage.**



Création : Agence Zétruc



COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Un reçu vous sera envoyé, permettant de justifier votre versement.
Vous pouvez verser directement votre TA à l'E2C au plus tard le 31 mai 2022.

ILS SONT **MOTIVÉS,
JEUNES,
PRÊTS À RÉUSSIR !**



NOUS CONTACTER :

E2C Hauts-de-Seine

51 rue Pierre,
92110, Clichy

Contact : Laure Betge

Tél. : 07 63 23 10 73 - lbetge@e2c92.fr

www.e2c92.fr

L'E2C est membre du Réseau national des Écoles de la 2^e Chance en France.



TAXE
D'APPRENTISSAGE

2022



OFFRIR À TOUS LE DROIT À UNE 2^e CHANCE

L'originalité des Écoles de la 2^e Chance

Depuis leur création, les E2C offrent un parcours intensif, reposant sur un triptyque qui fait la force du dispositif :

• Compétences

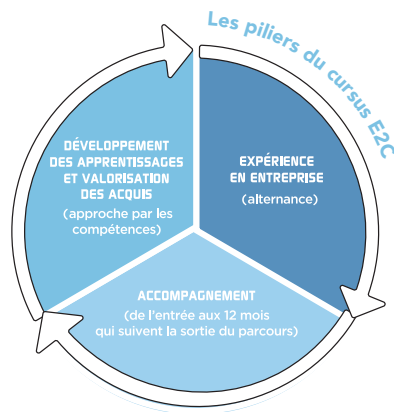
Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.

• Entreprises

Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.

• Accompagnement

Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle.



CHIFFRES CLÉS* :

Malgré le contexte sanitaire,

91%

de l'activité maintenue.

Plus de 14 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, accueillis avec l'objectif de leur offrir une solution d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle et durable.

35%

du temps de parcours se déroule en alternance au sein des entreprises partenaires.

60%

des stagiaires ont accédé à un emploi ou à une formation qualifiante.



LES ENTREPRISES, ACTEURS MAJEURS DES E2C

Faire coïncider projets professionnels des stagiaires et besoins des entreprises

- Ateliers de technique de recherche d'emploi en lien avec les entreprises du territoire.
- Découverte du monde professionnel grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers...
- Acquisition de compétences professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une formation qualifiante ou vers l'emploi direct en entreprise.

Des partenaires engagés

La diversité et l'engagement des partenaires **favorisent la construction du projet professionnel** de chaque stagiaire.

Ils lui permettent **d'acquérir des compétences** par la réalisation de stages, de projets sociaux, culturels et citoyens.



REVERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'E2C PERMET DE :

Favoriser de nouvelles initiatives pédagogiques

Adaptation du parcours E2C, notamment avec la prépa-apprentissage pour le public mineur.

Renforcer l'employabilité des jeunes

Développement de compétences techniques et professionnelles en particulier vers des parcours spécialisés : industrie, grande distribution, fibre optique...

Soutenir le développement de projets innovants

Dans le numérique, l'écocitoyenneté...

Contactez-nous pour en savoir plus.

DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES, UNE COUVERTURE NATIONALE

Avec 135 sites-E2C répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2^e Chance a pour ambition d'offrir à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, **une égalité d'accès et de droit** à une deuxième chance.

